

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le six avril, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente de la commune, à huit clos.

M. Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude ouvre la séance à 20H et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

Présents : Arbogast Anne, Bancharel Katia, Chapaveire André, Chareyron Roland, Cuellar Rachel, Garnier Mathieu, Gauzy Valérie, Hostal Josiane, Lamat Franck, Mosnier Nicolas, Pauc Gilles, Philis Pierre, Salat Dufal Françoise, Tixier Olivier et Vidal Christine.

Présence de Marina Pereira Rebelo, rédacteur territorial

Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude désigne Katia Bancharel comme secrétaire de séance, l'ensemble des élus présents approuve cette proposition.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil du 23 février 2021, Françoise Salat Dufal refuse de signer le procès-verbal et demande à M. Le Maire de prendre la parole pour lire un discours à haute voix aux élus présents, sa demande est acceptée par M. Le Maire, ci-dessous le contenu de cette intervention :

« Une seconde fois, depuis mai 2020, je vous demande brièvement la parole ; en effet, je refuse de signer le PV du 23 février, son contenu ne reflète pas le déroulement exact du débat. Voici quelques causes qui m'empêchent de signer. »

Pages 23 à 26 : Certes, un PV ne peut pas être exhaustif, mais alors, dans ces conditions, pourquoi y inclure ces quatre pages, 127 lignes, non lues, sur le Pacte de Gouvernance, texte de la CCBSA, et concomitamment, ne pas relater le débat qui est intervenu, sur ce sujet. Pour ma part, j'ai évoqué la « Recherche du consensus » et la *délégation de gestion, aux Communes, de certains services communautaires*. Monsieur le Maire avait répondu.

Rapport 9 – Quant à l'augmentation du temps de travail de 28 à 30 heures, d'un agent administratif, j'ai exprimé le point de vue, autorisé par mon expérience, que deux heures par semaine pour l'archivage, ce n'est pas suffisant. Ça n'apparaît pas au PV...

Rapport 10 « *Modification du Tableau des emplois* » - À ce moment-là, je pose mes questions sur le poste de 27 heures, d'adjoint technique aux affaires scolaires, quoi de plus logique ? Et nullement, comme relaté au PV, lors du point précédent n° 9, qui concernait le secrétariat de mairie.

Rapport 13 – *Autorisations d'absences*, je sou mets l'idée d'accorder les trajets, en plus du jour du concours, s'il se déroule dans une région éloignée. Je cite l'examen d'Attaché Territorial en 2003 à Aix- en-Provence. Monsieur Olivier TIXIER propose que les candidats prennent ce temps sur leurs RTT ; alors, Madame Rachel CUELLAR, Adjointe, interroge « Pourquoi pas sur la Formation ? » Ces deux interventions sont passées sous silence.

Ma liste ci-dessus, non plus, n'est pas exhaustive... »

Valérie Gauzy demande à Françoise Salat Dufal pourquoi ne pas transmettre ces modifications à la secrétaire de mairie pour correction du procès-verbal avant publication ?

Françoise Salat Dufal répond que ce n'est pas sa façon de fonctionner.

Le vote du procès-verbal a lieu à main levée, 1 abstention André Chapaveire, 1 contre Françoise Salat Dufal, 13 pour.

André Chapaveire précise que son abstention est liée au fait qu'il était absent lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Pierre Philis demande à M. Le Maire de prendre la parole, sa demande est acceptée, ci-dessous le contenu de son intervention :

« Mesdames, messieurs

Il y a un an suite aux élections municipales en Mars une nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions en Mai pour les raisons sanitaires toujours présentes à ce jour.

Malgré tout l'organisation du conseil et ses premiers travaux se sont déroulés sans difficultés et sur un bon rythme. Tout cela a été permis par la conscience de l'ensemble de l'équipe de cette prise de fonction si particulière.

Mon inexpérience d' élu m'empêche de juger de la justesse des différents travaux en accord avec les règles démocratiques, mais l'expertise de Françoise dans ce domaine a apporté un éclairage que personne n'avait vu à la page 3128 du JO du Sénat au 31 Octobre 2013.

Le gardiennage des lois républicaines étant assuré d'une main de maître au sein même de l'équipe les coéquipiers peuvent se focaliser sur leurs prérogatives.

Bien que ne voulant pas alimenter une quelconque polémique, je suis interpellé et malheureusement à moitié surpris par des propos qui dénoncent des lois disantes, décisions arbitraires, des mises à l'écart, des discriminations au point de découvrir une minorité qui est dans la souffrance depuis le début du mandat!

Je n'irai pas plus loin dans cette tentative de prise de positions, je préfère regarder autour de moi et de voir une équipe municipale riche par sa diversité, son expérience, ses connaissances, ses compétences, son engagement et surtout sa jeunesse.

N'ayons pas peur de mesurer la chance d'être ensemble pour répondre à la mission que nos concitoyens nous ont confiée.

Soyons lucides sur la situation qui rendra ce mandat singulier et imprévisible. Car il faudra toujours entretenir la commune, la représenter à la communauté de communes, accompagner le personnel, trouver des financements publics, aider les associations, commémorer nos anciens, soutenir l'école, continuer les projets, innover, s'adapter, etc....

Et je rêve comme vous tous et appréhende aussi un retour à une vie sans contraintes sanitaires et surtout retrouver nos concitoyens qui pour certains pour le coup sont dans une vraie souffrance.

Alors, et j'en termine, conjuguons notre énergie et notre solidarité sur tous ces enjeux.

Je vous remercie de votre attention »

Monsieur Le Maire souhaite répondre à l'intervention de Françoise Salat Dufal lors de la réunion du conseil municipal du 23 février 2021, en voici le contenu :

« Madame Salat-Dufal, lors de la réunion du Conseil Municipal du 26-02-2021 vous avez souhaité prendre la parole en fin de séance pour demander à intégrer les commissions communales « Les Villages » et « Cadre de Vie environnement ». Vous avez rappelé l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit « (...) La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (...) ». Et j'entends ce que vous me dites.

Aujourd'hui, et depuis le 19 juin 2020, les commissions sont en place et fonctionnent. La commission « Villages » travaille régulièrement : restauration petit patrimoine, réfection des voies, chemins, reprise de petites maçonneries ... Les membres de cette commission se rendent régulièrement sur place, à la rencontre de la population pour recenser ses besoins. Cette commission a été mise en place avec des habitants des villages.

Dans sa séance du 19 juin 2020, le conseil municipal de Vieille-Brioude constituait les commissions communales. Nous vous avons proposé d'intégrer chacune des commissions. Vous n'avez pas souhaité intégrer les commissions suivantes : « Villages » et « Cadre de vie – environnement ». Vous dites être évitée, au motif que des réunions ont été organisées sans votre présence sur le sujet du PLUi.

Je vous rappelle que Messieurs Olivier Tixier et Mathieu Garnier conseillers municipaux ont été désignés par le Conseil Municipal le 28 juillet 2020, à l'unanimité des membres présents et représentés pour siéger au copil PLUi de la communauté de communes brioude sud auvergne. C'est principalement avec eux que je travaille sur ce sujet en collaboration avec les agents communaux. Nous avons réuni la commission villages lorsque nous avons eu à aborder les particularités des villages, ce choix nous est apparu logique.

J'ai réuni, de façon informelle, l'ensemble des élus de Vieille-Brioude pour présenter le travail qui avait été réalisé sur le zonage du PLUi le 5 janvier 2021. Je n'ai pas eu de remarques particulières ni d'opposition ce jour-là.

Aujourd'hui, il ne me semble pas opportun de modifier le règlement intérieur adopté le 15 décembre 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés des élus de Vieille-Brioude dont vous faites partie, qui fait référence à la délibération du 19 juin 2020 relative à la composition des commissions communales. »

Rapport 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Opérations de l'exercice	104 071,34	132 435,34	1 179 469,98	571 557,27	1 283 541,32	703 992,61
Résultats de l'exercice		28 364,00	607 912,71		579 548,71	
Résultats Exercice Antérieur		53 912,30		636 651,37		690 563,67
Résultats de clôture		82 276,30		28 738,66		111 014,96
Restes à réaliser			63 000,00	0,00	63 000,00	0,00
Résultats Définitifs		82 276,30	34 261,34			48 014,96

2- Proposition :

APPROUVER le Compte Administratif 2020.

M. Le Maire ne peut pas assister au vote du conseil administratif (article L.2121-14 du CGCT).

Il demande que la personne la plus jeune de l'assemblée prenne la présidence et procède au vote ; est ainsi nommé Nicolas Mosnier.

M. Le Maire quitte la salle.

Nicolas Mosnier demande à procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité l'ensemble des membres présents.

M. Le Maire rejoint l'assemblée.

Rapport 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un **résultat de fonctionnement** de clôture excédentaire de **82 276.30€**

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un **résultat d'investissement** de clôture excédentaire de **28 738.66€**

2- Proposition :

Affectation à la section Investissement :

- Excédent reporté à la section **investissement en recettes** **34 261,34€ (Compte 1068)**
- Excédent reporté à la section **investissement en recettes** **28 738,66€ (Compte 001)**

Affectation à la section Fonctionnement :

- Excédent reporté à la section **de fonctionnement en recettes** **48 014,96€ (Compte 002)**

Soit un total excédentaire de 111 014,96€

6

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 4 : AMORTISSEMENTS 2020 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christine VIDAL

1- Présentation :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il est la constatation de l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Ces opérations sont non obligatoires pour les communes de – 3500 habitants sur le budget investissement de la commune sauf pour l'éclairage, les logiciels, licences, et les subventions versées par la collectivité.

En revanche ces écritures sont obligatoires sur le budget investissement de l'assainissement sur toutes les dépenses et également sur les recettes concernant les subventions perçues par la collectivité.

Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif :

- d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » (aux subdivisions concernées)
- d'une recette, d'un même montant, en recette d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « Amortissement des immobilisations » (aux subdivisions concernées)

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par bien ou par catégorie de biens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M 14 ;

DEPENSES								
COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2021	VALEUR NETTE 2021
203	2030	ETUDE SCHEMA GENERAL ASSAINISSEMENT	29/07/15	5	18890	11334,00	3778	3 778,00 €
213	1	STATION VIEILLE BRIOUDE	01/01/85	60	62360,15	36375,49	1039	24 945,32 €
2156	2040BIS	KIT REPARATION POMPES IMMERGEES	27/07/17	5	2169,00	1299,00	433	437,00 €
2156	2048	REMPLACEMENT POMPE XYLEM	31/12/19	5	1097,00	438,00	219	440,00 €
2158	1A	SILO A BOUES	13/11/07	20	257937,99	141862,30	12896	103 179,69 €
2158	1001	RESEAUX LE BOURG	01/01/64	60	33299,03	31075,07	554	1 669,96 €
2158	1002	RESEAUX ZONE ARTISANALE	01/01/80	60	15612,76	10407,60	260	4 945,16 €
2158	1003	RESEAUX COSTE CIRGUES	01/01/82	60	158679,92	100494,69	2644	55 541,23 €
2158	1004	RESEAUX LOTISSEMENT SIMPAL	01/01/83	60	69311,70	42741,51	1155	25 415,19 €
2158	1005	RESEAUX LE MONTEIL	01/01/89	60	29376,57	15175,47	489	13 712,10 €
2158	1006	RESEAUX DINTILLAT	01/01/90	60	23135,84	11565,57	385	11 185,27 €
2158	1007	RESEAUX VEDRINES	01/01/91	60	45877,83	22171,76	764	22 942,07 €
2158	1008	RESEAUX BRUGEROLLES	01/01/92	60	35547,65	16587,05	592	18 368,60 €
2158	1011	RESEAU CHAMPLONG	01/01/00	60	47955,97	15185,05	799	31 971,92 €
2158	1012	ASSAINISSEMENT QUARTIER STE ANNE	31/12/04	30	61525,26	12303,36	1025	48 196,90 €
2158	1013	ASSAINISSEMENT CHAMPLONG	31/12/07	30	8041,40	1742,18	134	6 165,22 €
2158	2A	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT	01/09/09	50	10451,84	1915,40	174	8 362,44 €
2158	2002	ELECTRO POMPE FLYGT	31/12/06	10	3822,37	3309,38	254	258,99 €
2158	2003	POMPE SUBMERSIBLE	13/11/07	10	1582,34	1369,41	105	107,93 €
2158	2004	TONNE A LISIER 5000L	20/04/10	10	5500,00	3664,02	366	1 469,98 €
2158	2006	2 BRANCHEMENTS QUARTIER GOURGE	21/09/10	50	2188,68	362,88	36	1 789,80 €
2158	2007	ASSAINISSEMENT VILLAGE LE MONTEIL	31/05/11	60	363,27	54,25	6	303,02 €
2158	2008	POMPE CP3127 HT250 7.4KW	04/07/11	15	4833,22	2899,05	322	1 612,17 €
2158	2009	POMPE FLYGT 3102 SH 4.2KW	26/09/11	15	4037,70	2421,90	269	1 346,80 €
2158	2010	ASSAINISSEMENT LE BOURG CENTRE	05/12/11	60	49974,86	7492,55	832	41 650,31 €
2158	2011	TRAVX ASSAINISSEMENT BRUGEROLLES	19/12/11	60	2135,56	317,95	35	1 782,61 €
2158	2013	CONSTRUCTION RESEAUX EU CHAMPLONG	07/08/12	60	2151,31	283,44	35	1 832,87 €
2158	2014	LAGUNAGE DINTILLAT	29/08/12	15	7969,71	4249,24	531	3 189,47 €
2158	2016z	AMENAGEMENT DU BOURG TRVX AVEC CCB	14/11/12	60	38470,54	4487,54	641	33 342,00 €
2158	2025	TRAVX AMG BOURG TRANCHE 3 - LE PONT	31/12/15	50	73818,47	7380,00	1476	64 962,47 €
2158	2026	EXTENSION RESEAU LA PRUNEYRE	31/12/15	50	1718,40	170,00	34	1 514,40 €
2158	2027	TRAVAUX CHAMPLONG	31/12/15	50	5550,00	555,00	111	4 884,00 €
2158	2028	REPARATION CONDUITE CAP VACANCES POSTE RELEV	31/12/15	10	1920,00	960,00	192	768,00 €
2158	2029	RACLOIR POUR BASSIN STEP FABRICATION ET POSE	31/12/15	10	1057,20	525,00	105	427,20 €
2158	2032	CURAGE LAGUNE LE MONTEIL	31/12/15	10	7001,50	3500,00	700	2 801,50 €
2158	2036	MAISON DES ASSOCIATIONS RESEAU ASST	25/07/16	15	6208,00	1652,00	413	4 143,00 €
2158	2037	ETUDE GEOTECHNIQ POSTES RELEV RES BORD ALLIE	22/12/16	5	2409,30	1443,00	481	485,30 €
2158	2038	POSTES DE RELEVEMENT	31/12/18	15	151 975,62	10131,00	10131	131 713,62 €
2158	2039	POSTES DE RELEVEMENT	31/12/18	15	138 520,74	9234,00	9234	120 052,74 €
2158	2041	FOURNITURE+POSE POTEAU INCENDI AV DE VERSAILL	11/08/17	5	1 922,76	1152,00	384	386,76 €
2158	2046	POSTES DE RELEVEMENT	31/12/18	15	23 875,00	1591,00	1591	20 693,00 €
2158	2047	AMENAGEMENT VC STE ANNE	06/11/17	5	1 350,00	810,00	270	270,00 €
2158	2049	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT DINTILLAT	31/12/18	5	480,00	192,00	96	384,00 €
2158	2050	CLOTURE LAGUNE DU MONTEIL	31/12/18	5	6998,66	2798,00	1399	3 742,93 €
2158	2051	CANIVEAUX VEDRINES	31/12/18	5	1590,00	636,00	318	1 272,00 €
2158	2043	EXTENSION STEP	31/12/17	30	1 627 066,85		54236	1 572 831,29 €
2158	2053	RESEAU ASSAINISSEMENT QUARTIER MARRAND	11/02/20	5	6 700,00		1340	5 360,00 €
2158	2054	RESEAU PLUVIAL RTE DE VILLENEUVE	04/05/20	5	6 140,00		1228	4 912,00 €
			T au 2803		3778,00		114511	
			T au 28158		109041,56			
			Tau 28156		652,00		Mdt 6811-042	
			T au 2813		1039,34			

2- Proposition

Fixer les durées d'amortissement suivantes :

- Extension de la STEP (dépenses et recettes) 30 ans
- Réseau assainissement quartier de Marrant 5 ans
- Réseau pluvial route de Villeneuve 5 ans

Françoise Salat Dufal demande si l'ancienne station construite en 1984 a entièrement été amortie ?

Christine Vidal répond que l'amortissement est prévu sur 60 ans, la commune continue d'inscrire cette dépense ainsi que celle relative aux réseaux.

Françoise Salat Duval pense que la station devrait sortir des amortissements puisque l'ouvrage est terminé « *pourquoi amortir un bien obsolète ?* ».

Christine Vidal va se renseigner auprès de la trésorerie sur cette question.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 5 : BUDGET 2021 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christine VIDAL

1-Présentation :

Les crédits inscrits au budget assainissement sont déclinés par programme ou chapitre pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement.

Les budgets assainissement s'équilibreraient ainsi :

- Section Fonctionnement Recettes et Dépenses	219 065 €
- Section Investissement Recettes et Dépenses	341 400 €

2-Proposition :

APPROUVER les propositions budgétaires telles que présentées pour l'année 2021.

Christine Vidal précise que les recettes prévues au budget 2021 à la section de fonctionnement sont sensiblement les mêmes qu'en 2020, le nombre d'habitants n'est pas en baisse par rapport à l'an dernier. Pour autant elle reste prudente sur la présentation prévisionnelle du budget 2021 « *nous n'avons pas encore assez de recul par rapport au fonctionnement de la station d'épuration* ». Par ailleurs elle fait remarquer que les créances éteintes n'ont pas été vues à la baisse puisque la conjoncture actuelle reste compliquée.

Concernant la section investissement Christine Vidal se veut également prudente et notamment sur le projet d'aménagement des grandes pour lequel il semble compliqué d'obtenir des subventions.

M. Le Maire déplore qu'il n'y ait pas de subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux du Chemins des Grandes. « *C'est scandaleux, on fait tout dans les règles et pour le mieux, il y a 2 ans que ce projet a été lancé* ».

En effet, l'Agence de l'Eau exige que le schéma directeur soit établi pour bénéficier de subventions. Il en existe un sur la commune de Vieille Brioude mais celui-ci est aujourd'hui obsolète.

M. Le Maire ajoute « *On pense obtenir une subvention du Département mais pour le moment rien est acté, la commune doit rester prudente, si on a des recettes en plus on les reportera en 2022, un travail conséquent sur les lagunes des villages sera à prévoir* ».

Christine Vidal précise qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser concernant l'assainissement de la commune, elle va se rapprocher de la trésorerie qui propose de réaliser une étude sur plusieurs années pour anticiper l'impact des futurs investissements sur le fonctionnement du budget assainissement.

M. Le Maire précise que cette étude prospective va permettre d'anticiper l'harmonisation des taux appliqués sur l'ensemble du territoire pour le calcul de la facturation. En 2026, la compétence assainissement devrait être gérée par la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne et les taux seront harmonisés pour l'ensemble des communes, « *il va falloir préparer cette transition* ».

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

9

Rapport 6 : Convention cadre de mise à disposition des locaux communaux

Rapporteur : Rachel CUELLAR

1-Présentation :

La commission « Association » s'est réunie le 25 mars 2021 et a validé la création d'une convention cadre de mise à disposition d'un local communal.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des salles communales aux différentes associations. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit par la commune de VIEILLE-BRIOUDE pendant la durée de la convention (un an renouvelable tacitement).

Cette convention vaut autorisation d'occupation du domaine privé de la commune.

Elle définit les modalités suivantes :

- lieux concernés
- état des locaux
- mise à disposition exceptionnelle
- usage

- matériel
- entretien des locaux
- consommations d'énergie, eau et autres charges
- assurance
- modalité de résiliation
- annexes : plans, inventaires...

2-Proposition :

APPROUVER le projet de convention cadre de mise à disposition des locaux communaux comme annexé au rapport de présentation.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

Rapport 7 : Convention cadre d'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre associatif

Rapporteur : Rachel CUELLAR

1-Présentation :

La commission « Association » s'est réunie le 25 mars 2021 et a validé la création d'une convention cadre d'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre associatif.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre associatif. La commune met gratuitement à disposition de l'association, une salle pour les activités liées à l'objet de l'association.

Elle définit les modalités suivantes :

- lieux concernés
- durée
- accès, sécurité, assurance
- mise en place et rangement de la salle, entretien
- dénonciation

2-Proposition :

APPROUVER le projet de convention cadre d'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre associatif comme annexé au rapport de présentation.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 8 : Règlement intérieur de la salle polyvalente

Rapporteur : Rachel CUELLAR

1-Présentation :

La commission « Association » s'est réunie le 25 mars 2021 et a validé la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des personnes fréquentant les salles N° 1 et 2 et ses annexes (cuisine, sanitaires). Cette salle est la propriété de la Commune de VIEILLE-BRIOUDE. Son accès est subordonné à l'acceptation par les utilisateurs du règlement intérieur.

Le règlement définit les modalités suivantes :

- Accès
- Capacité
- Responsabilité
- Autorisations administratives
- Utilisation et tenue des lieux
- Prêt du matériel
- Comportement individuel et collectif
- Nuisances sonores
- Artifices
- Hygiène
- Respect des lieux
- Sortie et restitution des lieux
- Dégradations, dommages, pertes et vols
- Sous location
- Stationnement
- Sécurité incendie

2-Proposition :

APPROUVER le règlement intérieur de la salle polyvalente comme annexé au rapport de présentation.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 9 : Contrat type pour la location de la salle polyvalente

Rapporteur : Rachel CUELLAR

1-Présentation :

La commission « Association » s'est réunie le 25 mars 2021 et a validé la modification du contrat type pour la location de la salle polyvalente.

L'utilisation de la salle doit être conforme au règlement intérieur et aux consignes de sécurité, qui lui seront remis lors de la réservation de ladite salle, en même temps que le contrat.

Il est rappelé :

➔ Dans le cadre d'une utilisation à but lucratif de la salle (entrées payantes ou repas payants ou vente), les associations de la commune de Vieille-Brioude pourront bénéficier de **deux occupations gratuites** de ladite salle ; au-delà, elles devront se conformer, au même titre que les autres demandeurs, aux modalités de cotisation prévues dans les tarifs fixés par la commune.

➔ Dans le cadre d'une utilisation à but non lucratif de la salle (ni entrées, ni repas payants, ni vente), les associations de la commune de Vieille-Brioude jouiront gratuitement de ladite salle.

Ce contrat définit :

- l'objet de la manifestation
- modalités administratives de réservation
- les règles liées au désistement
- remise des clés et jouissance des lieux
- état des lieux
- modalités comptables

2-Proposition :

APPROUVER le contrat type de location de la salle polyvalente comme présenté en annexe du rapport de présentation.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 10 : Subventions aux associations

Rapporteur : Rachel CUELLAR

1- Présentation :

Vingt-quatre associations ont leur siège à Vieille-Brioude dont certaines justifient d'une activité contribuant à l'animation de la commune. La municipalité par l'attribution de subventions de fonctionnement, a la volonté d'accompagner les associations, en les aidant dans la réalisation de leurs projets, en soutenant leurs actions sur le plan financier et logistique.

Nous souhaitons continuer à soutenir la vitalité du tissu associatif local en octroyant des subventions de fonctionnement et en mettant à disposition, tant que possible, les salles municipales dans le cadre des activités hebdomadaires des associations. Il peut aussi être accordé des subventions exceptionnelles pour des projets spécifiques.

Les associations pour bénéficier de subvention, doivent avoir leur siège social sur la commune et justifier d'une année pleine d'exercice. L'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement est soumise à la libre appréciation du Conseil Municipal et donne lieu à délibération.

Les dossiers de demande de subvention ont fait l'objet d'un examen préalable par la commission associations, le 25 mars 2021.

Il a été décidé de reconduire les sommes attribuées en 2020.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget.

Les propositions de la commission associations sont les suivantes :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021

NOM	MONTANT
ACCA	330
APE	200
AUX PETITES MAINS CREATIVES	200
CLUB SAINTE ANNE	440
COSTE CREW VTT	200
EVB	920
FAMILLES RURALES	630
GMD	650
HATHA YOGA	280
JUMELAGE	550
LA PETANQUE	430
LES BALLADINS DU CEROUX	200
LES CLASSARDS	650
MUSEE JARDIN DE LA VIGNE	370
PIED DE VIGNE	430
ROUES LIBRES LE BIEN ETRE ACTIF	370
TEMPS DANSE	530
TOTAL	7380

- APPROUVER pour l'année 2021, l'octroi des subventions de fonctionnement pour un montant total de 7 380€

- AUTORISER le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Rachel Cuellar précise que les dossiers de demande de subventions n'ont pas fait apparaître de réelles difficultés liées à la crise sanitaire. Néanmoins il ne faut pas exclure que certaines associations rencontrent des difficultés et qu'elles se feront davantage ressentir à la rentrée de septembre 2021. Le choix de la commission s'est donc logiquement tourné vers le maintien de ce qui avait été proposé l'an dernier.

M. Le Maire rappelle que les associations en difficultés doivent se faire connaître, la commune pourra intervenir auprès de ceux qui en ont besoin.

Rachel Cuellar ajoute qu'un mail sera envoyé aux associations au moment du versement des subventions de fonctionnement et qu'à ce moment-là il sera précisé que la commune peut accompagner les associations en difficultés.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

Rapport 11 : Carte passerelle

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation :

Par délibération en date du 9 février 2006 la commune de Vieille-Brioude adhère au programme CARTE PASSERELLE de la commune de Brioude.

Une convention a été signée le 3 avril 2006 et précise les conditions dans lesquelles la commune de Brioude autorise la commune de Vieille-Brioude à faire bénéficier ses jeunes de la carte passerelles (annexe).

Cette carte est gratuite et offre certains avantages (article 4 de la convention)

Pour être bénéficiaire il faut :

- être âgé de 4 à 20 ans (sauf dérogations prévues à l'article 2 de ladite convention)
- présenter une carte d'identité valide ou le livret de famille
- remettre une photo d'identité
- remettre un justificatif de domicile
- remettre une copie de la carte d'étudiant (le cas échéant)

En contrepartie, la commune de Vieille-Brioude s'engage à verser à la commune de Brioude la somme de 13€ par carte. Un état est transmis au service comptable de la commune de Brioude une fois par an.

Pour une correspondance comptable juste, cette dépense doit être imputée au compte 657341 subventions de fonctionnement versées aux organismes publics - Communes membres du GFP (recette de la ville de Brioude imputée au compte 74741).

2- Proposition :

- INSCRIRE cette dépense au compte 657341 pour les années à venir.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 12 : Convention de financement RASED de Brioude

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation :

Jusqu'en 2019, le financement du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficulté) était assuré par le Département qui allouait à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) une subvention annuelle comprenant les deux volets : fonctionnement et investissement. Compte tenu des règles budgétaires, le Département laisse le RASED à la charge des communes.

Conformément à la proposition de l'AMF 43 (Association des Maires de France), il est proposé que chaque commune hébergeant un RASED joue le rôle de commune pilote de la façon suivante : gestion des frais d'investissement et de fonctionnement et facturation d'une participation à chaque commune rattachée à ce RASED.

Le RASED de Brioude accueille les enfants scolarisables résidant dans la circonscription de Brioude. Vieille-Brioude est concernée.

Par délibération en date du 28 janvier 2021, la commune de Brioude délibérait sur la mise en place d'une convention de financement du RASED de Brioude avec les communes rattachées audit RASED.

Le principe de participation des communes correspond à un forfait :

- dépenses d'investissement 0.60€ par élève
- dépenses de fonctionnement 1.68€ par élève

Soit 2.28€ par an par élève.

Au titre de l'année 2020-21 68 élèves de la commune de Vieille-Brioude sont concernés (les effectifs de la Grande Section au CM2 communiqués par l'Education Nationale sont concernés).

Soit 2.28€ * 68 = **155.04€**

2- Proposition :

- APPROUVER la convention de financement du RASED de Brioude comme présentée et annexée
- INSCRIRE la dépense au budget principal
- AUTORISER le maire à signer ladite convention et tous documents à intervenir

André Chapaveire ajoute que la commune n'a pas d'autre choix que d'accepter cette convention. Il regrette que l'Etat se décharge de plus en plus sur les collectivités territoriales.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 13 : Remise gracieuse loyers du gîte 2021

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation

Dans sa séance du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal décidait d'exonérer une partie des loyers du gîte de l'Ermitage Saint Vincent, considérant que la période de mars à mai 2020 avait été difficile en raison de la crise sanitaire exceptionnelle que nous connaissons encore aujourd'hui.

Par courrier en date du 15 février 2021, le gérant du gîte sollicitait la commune pour une remise conséquente sur les mois de janvier à avril 2021.

Considérant que l'activité économique du territoire reste fortement impactée par la crise sanitaire,

Vu la demande de Monsieur Jean-Philippe SEBIRE, gérant du gîte Ermitage St Vincent, en date du 15 février 2021, 16

Considérant que la commune est propriétaire des lieux et qu'elle loue les locaux à Monsieur Jean-Philippe SEBIRE,

Considérant que la location comprend le logement de Monsieur Jean-Philippe SEBIRE,

Tenant compte des difficultés rencontrées,

2- Proposition

- AUTORISER une remise gracieuse des loyers du gîte sur la période de janvier à avril 2021 (modalités de remise à définir en séance).

M. Le Maire précise que M. Sebire a perçu des aides de la part du département et de la commune sur l'année 2020, mais aucune aide sur l'année 2021. M. Sebire n'a pas de revenu sur les loyers depuis le début de l'année 2021, son comptable doit transmettre un détail de sa comptabilité. M. Le Maire propose que l'ensemble des élus réfléchissent à sa demande et de reporter cette décision lors de la prochaine séance qui aura lieu le 13 avril 2021.

L'ensemble des membres présents accepte la proposition de M. Le Maire.

Rapport 14 : Remise gracieuse droit de place

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1-Présentation

Considérant que l'activité économique du territoire est fortement impactée par la crise sanitaire,
Considérant qu'en raison de la mise en place du couvre-feu le pizzaiolo n'a pas stationné sur la place de la croix des prés durant cette période, de janvier à mars 2021,
Tenant compte des difficultés rencontrées,

2-Proposition

- ne pas FACTURER le 1^{er} trimestre de l'année 2021 au pizzaiolo

André Chapaveire signale que cette situation risque d'être identique pour le 2^{ème} trimestre 2021.

Christine Vidal précise que le couvre-feu est désormais à 19h et donc il peut travailler. Un autre point sera quand même fait au 2eme trimestre 2021.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

17

Rapport 15 : Plan de financement Les Terrasses de l'Eglise : demande de subvention BONUS RELANCE

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation :

Vieille-Brioude dispose d'un patrimoine naturel, bâti, architectural et paysager remarquable. Différentes opérations de restauration et de valorisation de ce patrimoine ont été entreprises depuis de nombreuses années à des fins notamment touristiques : Aménagement du musée jardin de la vigne et du patrimoine, requalification des espaces publics du centre ancien, mise en valeur d'anciennes terrasses sous l'église, aménagement de points de vue, de cheminements dans le village, aménagement d'un verger conservatoire, restauration d'une ancienne maisonnette en espace d'exposition.

Dans cette continuité, la commune souhaite engager différents travaux de restauration et de valorisation de son patrimoine aux abords de l'église St Vincent.

- **Aménagement de toilettes publiques pour améliorer l'accueil du public en visite**

L'état actuel des toilettes publiques aux abords de l'église est déplorable. Les locaux sont en état de vétusté avancé. Ces toilettes sont fréquemment utilisées, notamment durant la période estivale. Par ailleurs, l'accès PMR n'est pas possible.

Au regard de ces problématiques, la réfection totale des toilettes est nécessaire.

– **Sécurisation d'un cheminement sous l'église (rénovation d'un muret de soutènement)**

Le mur de soutènement se dégrade de jour en jour. Son éboulement aurait de graves conséquences pour le bâti alentour. Afin de ne pas mettre en danger la vie des riverains et de touristes, l'accès à la maisonnette (ce bâtiment touristique, notamment exploité par l'association « jardin et musée de la vigne », permet d'exposer différentes œuvres artistiques), rénovée en 2014, a été interdit au public.

Pour des raisons de sécurité, la rénovation de ce mur doit être réalisée dans les plus brefs délais.

– **Rénovation d'une ancienne verrière**

La verrière fait partie intégrante du gîte de l'Hermitage St Vincent appartenant à la commune. Ce bâtiment est situé aux abords de l'église. Le gîte est exploité toute l'année, cependant, sa fréquentation augmente en saison estivale notamment dès l'ouverture de Musée de la Vigne dont la fréquentation est en nette hausse.

Dans la continuité des travaux engagés au gîte communal et dans le but de le rendre davantage attractif, la commune souhaiterait rénover l'ancienne verrière. Cette remise à neuf permettra à l'exploitant d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions mais également de pallier à la vétusté du bâtiment.

La commune de Vieille-Brioude avait déjà délibéré sur les demandes de financement DETR (23 janvier 2019) et LEADER (28 février 2019).

Depuis, le programme LEADER a été limité dans l'attribution des subventions et a plafonné ces attributions à 50 000€ par projet.

A ce titre, il convient de reprendre le plan de financement du projet qui pourrait être présenté à la Région dans le cadre du BONUS RELANCE.

2- Plan de financement :

TERRASSES DE L'EGLISE					
DEPENSES			RECETTE		
TOILETTES		56 494,68 €			
HONORAIRES ARCHITECTE		1 150,00 €			
ENEDIS	<i>Déplacement coffret électrique Modification du réseau sous terrain pour mise en œuvre de la construction</i>	6 473,26 €	PROGRAMME LEADER	18%	50 000,00 €
MACONNERIE	<i>Démolition de l'existant Création du dalle technique ainsi que des murs</i>	23 971,42 €			
CABINE		24 900,00 €			
MUR DE SOUTÈNEMENT		172 313,85 €	DETR 2020	35%	96 592,00 €
HONORAIRES ARCHITECTE		2 400,00 €			
MACONNERIE		169 413,85 €			
DELIERRAGE		500,00 €	REGION - BONUS RELANCE	15%	40 000,00 €
VERRIERE		47 167,26 €			
SOLUTION 2					
Dépose de l'existant (tuiles, charpente, chassis, plafond)		42 973,26 €	AUTOFINANCEMENT	32%	89 383,79 €
Création charpente BOIS + chassis alu entre poteaux bois					
Plus value couverture zinc (remplacement tuiles)		4 194,00 €			
TOTAL		275 975,79 €	TOTAL		275 975,79 €

3- Proposition :

- APPROUVER le projet présenté ci-dessus
- SOLLICITER une subvention au titre du BONUS RELANCE au taux de 15 % soit 40 000€
- AUTORISER Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 16 : Plan de financement Chemin des Grandes : demande de subvention Conseil Départemental

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation :

Un diagnostic assainissement a été réalisé en 2015. Il ressort de ce diagnostic la nécessité de réhabiliter la station d'épuration du bourg. Ces travaux ont été réalisés et réceptionnés en 2019.

Pour une utilisation optimale de cet ouvrage il est nécessaire de pouvoir séparer les EU des EP au risque d'une surcharge liée au traitement des EP à la STEP.

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de la STEP, la commune à la volonté d'améliorer l'ensemble de son système d'assainissement qui passe par la reprise des réseaux.

C'est pourquoi la commune s'est engagée dans la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement.

Par ailleurs, le Syndicat de Gestion des Eaux du brivadois souhaite engager des travaux sur le réseau eau de la voie communale du Chemin des Grandes à Vieille-Brioude, réseau partiellement dégradé.

La commune souhaite profiter de ces travaux pour reprendre le réseau assainissement communal de façon à répondre aux exigences réglementaires.

Le démarrage des travaux est prévu au 2ème trimestre 2021.

2- Plan de financement :

Plan de financement - assainissement				
DEPENSES		RECETTES		
Réseaux humides	80 992,00 €	Département	25%	20 248,00 €
		Autofinancement	75%	60 744,00 €
TOTAL	80 992,00 €	TOTAL		80 992,00 €

3- Proposition :

- APPROUVER le projet présenté ci-dessus
- SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental au taux de 25 % soit 20 248€
- AUTORISER Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Françoise Salat Dufal demande si le schéma directeur d'assainissement aurait pu être fait avant ?

Franck Lamat répond que ce schéma n'est plus valable aujourd'hui. Un schéma directeur a une validité de 7/8 ans, il va donc falloir en refaire un autre.

M. Le Maire ajoute qu'il n'était pas au courant de la durée de validité du schéma directeur et qu'il n'a eu aucune information à ce sujet de la part de l'Agence de l'Eau.

Françoise Salat Dufal demande « *et les agents qui viennent faire les relevés de la station, ils n'auraient pas pu prévenir la commune ?* »

M. Le maire répond que M. Tschertter ne fait plus partie des effectifs et c'est bien regrettable. La commune s'est trouvée devant le fait accompli.

Françoise Salat Dufal dit « *on perd de l'argent parce qu'on ne l'a pas fait avant ?* »

M. Le Maire répond que les travaux du réseau du chemin des grandes ne sont pas écrits dans l'ancien schéma alors que la réglementation veut que nous allions vers l'amélioration des réseaux.

Françoise Salat Dufal demande quelle est la durée pour établir un nouveau schéma.

M. Le Maire répond 6 à 8 mois, Franck Lamat précise plutôt 13 mois.

M. Le Maire ajoute que de ce fait cela va entraîner également un retard pour les futurs travaux de l'Avenue de Versailles et de l'aménagement de l'entrée Nord mais cela permettra à la commune de réfléchir aux aménagements qui seront à prévoir, cette opération aura un coût tout aussi important que celui engagé sur la réhabilitation de la STEP ; la commune communiquera sur ces travaux en temps utiles.

Françoise Salat Dufal demande à combien s'élève la participation financière de l'Agence de L'Eau pour de tels travaux.

M. Le Maire répond que la subvention peut aller jusqu'à 80% du montant total de l'opération sur la partie réseau assainissement. Il précise qu'une entreprise va être prochainement désignée pour réaliser le schéma directeur d'assainissement (voir ci-dessous RAPPORT 20 - Diagnostic Assainissement – choix du bureau d'étude).

20

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

Rapport 17 : Acquisition parcelle chemin des Grandes

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation :

Dans un courrier en date 26 février 2021, la commune formalisait par écrit sa demande auprès de Monsieur SADOINE Fernand pour l'acquisition d'une partie de son terrain située chemin des Grandes à Vieille-Brioude. En effet, la commune va engager des travaux sur son réseau assainissement pour séparer les eaux usées des eaux pluviales.

Une partie du projet concerne la parcelle cadastrée B 2228 ; la commune prévoit d'aménager les abords du chemin des Grandes et de créer une aire de retournement pour les véhicules, qui pourrait être établie sur une partie de cette parcelle (emprise matérialisée sur le plan en annexe).

Pour cela, la commune doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B 2228 appartenant à Monsieur SADOINE Fernand pour 250 m² environ. La surface exacte sera reprécisée au moyen d'un document d'arpentage. Cette vente pourrait être formalisée par acte administratif.

Monsieur SADOINE Fernand a formalisé son accord par courrier en date du 25 mars 2021.

2- Proposition :

- AUTORISER l'achat d'une partie du terrain de Monsieur SADOINE Fernand
- DESIGNER GEOVAL, géomètre expert
- DIRE que tous les frais afférents à cette opération seront pris en charge par l'acquéreur, la commune de Vieille-Brioude

M. Le Maire précise qu'aucun prix d'achat n'a été fixé à ce jour, cela sera traité ultérieurement.

Gilles Pauc précise que les prix qui se pratiquent sur la commune pour ce type d'opération sont autour de 5 à 10€/m².

Françoise Salat Dufal demande pourquoi le réseau d'assainissement passe chez M. Sadoine et pas ailleurs ?

Franck Lamat répond que techniquement il n'y pas d'autres solutions, le réseau actuel est obsolète et ces travaux vont permettre également d'enfouir d'autres réseaux (électricité, télécom ...), une convention a été signée entre M. Sadoine et le Syndicat d'énergies.

M. Le Maire ajoute que M. Sadoine est à l'écoute des besoins de la commune, il est très attaché au village et souhaite nous accompagner dans ce projet.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 18 : Convention servitude de passage du réseau assainissement chemin des Grandes

Rapporteur : Roland CHAREYRON

1- Présentation :

Dans la continuité des échanges avec Monsieur Fernand SADOINE, il s'avère qu'une partie du projet concerne à nouveau la parcelle B 2228 puisque les conduites du réseau assainissement pourraient être implantées en périphérie de ce terrain. (cf annexe)

Afin de préserver ses droits tant lors des opérations d'entretien qu'à l'égard des tiers, la commune de Vieille-Brioude souhaite qu'une servitude conventionnelle reconnaisse l'existence des conduites EU/EP.

Vu les droits conférés pour la pose des canalisations publiques d'eau potable par l'article L152-1 du Code Rural (créé par la loi n°92-1283 du 11 décembre 1992 provenant elle-même de la loi n° 62-904 du 4 août 1962) instituant une Servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau, d'assainissement ou d'eaux pluviales et les textes subséquents, par la loi n° 62-904 du 4 Août 1962 et les textes subséquents,

Il pourrait être convenu ce qui suit :

Après avoir pris connaissance du tracé des canalisations sur la parcelle ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît au maître d'ouvrage, les droits suivants :

- Établir à demeure les nouvelles canalisations selon le tracé indiqué sur le plan
- Procéder sur la même largeur à tous travaux reconnus indispensables pour permettre la pose des canalisations.

Monsieur SADOINE Fernand a formalisé son accord par courrier en date du 25 mars 2021.

2- Proposition :

- APPROUVER la création de la servitude de passage définie ci-dessus
- DIRE que cette servitude se fera sans indemnité
- DIRE que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- DESIGNER Franck LAMAT, Adjoint au Maire pour représenter la commune de Vieille-Brioude
- AUTORISER le Maire à établir l'acte et à signer tous documents utiles afférents à cette affaire

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

Rapport 19 : Extension réseaux secs chemin des Grandes

Rapporteur : Franck LAMAT

1- Présentation :

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES GRANDES

Un avant-projet de des travaux d'éclairage public chemin des grandes a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 11 465,04 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$11\ 465,04 \times 55\ \% = 6\ 305,77 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

ENFOUISSEMENT TELECOM CHEMIN DES GRANDES

Un avant-projet des travaux d'enfouissement télécom a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 6 746,38 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$6\ 746,38 - (415 \text{ m} \times 8 \text{ €}) = 3\ 426,38 \text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

2- Proposition :

- d'APPROUVER les avant-projets des travaux cités en référence,
- de CONFIER la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
- d'AUTORISER le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à ces opérations,
- de FIXER la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 6 305,77€ pour les travaux d'éclairage public et 3 426,38 € pour les travaux d'enfouissement télécom
- d'AUTORISER le Maire à verser ces sommes dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Ces participations pourront être revues en fonction du décompte définitif,
- d'INSCRIRE à cet effet ces sommes au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Franck Lamat précise qu'on ne parle pas du 3ème réseau sec qui va également être enfoui, celui des BT, lignes basses tension d'Enedis, la raison est simple c'est que le syndicat prend en charge quasi intégralement ces travaux, le seul reste à charge pour la commune est le génie civil. Il précise que l'intérêt d'avoir conventionné avec le syndicat est bien là.

M. Le Maire ajoute que ce dossier date de 2018 et qu'un tel projet demande du temps pour être réalisé.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Rapport 20 : Diagnostic Assainissement – choix de l'entreprise

Rapporteur : Franck LAMAT

1- Présentation :

La commune de Vieille-Brioude a signé une convention avec l'INGÉ 43 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'Etude de diagnostic et schéma directeur en assainissement.

A ce titre, l'INGÉ 43 a rédigé l'ensemble des pièces nécessaires à la consultation des entreprises : règlement, acte d'engagement, CCAP, présentation du projet, CCTP et DPGF.

Le 22 janvier 2021, les pièces étaient publiées sur la plateforme des marchés publics du CDG43. Les offres ont été reçues le 12 février 2021 et transmises à l'INGÉ 43 le même jour.

L'INGÉ 43 a effectué l'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 12 mars 2021 pour émettre un avis sur le choix de l'entreprise à retenir. L'INGÉ 43 était présent pour présenter son analyse.

La CAO a décidé d'émettre un avis favorable sur le choix de l'entreprise retenue à la suite des conclusions de l'analyse présentée par l'INGÉ 43 : AB2R/BCM pour un montant de 76 878€.

2- Proposition :

- SUIVRE l'avis de la commission d'appel d'offres et RETENIR la proposition de l'entreprise AB2R/BCM
- AUTORISER le Maire à signer tous documents à intervenir

M. Le Maire précise que l'INGÉ 43 avait sous-estimé le coût de l'étude, ils se sont expliqués.

Gilles PAUC ajoute que l'entreprise retenue est de Haute-Loire.

M. Le Maire demande de procéder au vote : la proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est terminé, M. Le Maire demande s'il y a des questions, pas de questions, M. Le Maire clôture la séance à 21h20.

La date du prochain conseil municipal est le 13 avril 2021 (2eme partie du vote des budgets)

La secrétaire de séance, Katia Bancharel.